



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 12602

### Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir des aides-éducateurs dans l'éducation nationale. La suppression de 26 000 postes de surveillants et d'aides-éducateurs est envisagée. Créés pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, ils ont contribué à l'amélioration du fonctionnement des établissements scolaires, et favorisé l'encadrement et la formation des élèves. La non-reconduction des emplois-jeunes inquiète à juste titre les professionnels, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves car leur travail a représenté une contribution particulièrement appréciée et profitable aux missions de service public de l'éducation nationale. Alors qu'ils ont acquis une expérience indéniable, elle souhaite savoir pourquoi leurs acquis professionnels ne sont pas valorisés, quelles sont les intentions du Gouvernement sur leur avenir et quelles mesures il envisage de prendre face aux maires et aux chefs d'établissement, qui attendent de pouvoir disposer de réponses claires pour maintenir ces emplois dans les écoles.

### Texte de la réponse

Le dispositif emplois-jeunes mis en oeuvre au ministère de l'éducation nationale, qui arrive à son terme légal, ne prévoyait pas le maintien à titre définitif des personnes recrutées sur les postes d'aide-éducateur et le contrat de travail de ces jeunes, d'une durée maximum de soixante mois, n'est pas renouvelable. C'est pourquoi la formation et l'aide à l'insertion professionnelle des aides-éducateurs constituent une priorité et des mesures particulières ont été prises en ce sens pour les jeunes dont le contrat se termine bientôt, comme l'augmentation des heures de formation et la mise en place de modules d'aide à la recherche d'emploi. Par ailleurs, certaines des fonctions actuellement exercées par les aides-éducateurs ayant démontré toute leur utilité, un nouveau dispositif, celui des assistants d'éducation, est prévu pour permettre la poursuite de ces activités, selon des modalités plus souples et mieux adaptées aux besoins locaux. 16 000 postes d'assistants d'éducation sont attendus pour la rentrée prochaine dans les écoles et les établissements du second degré. Au total, ce sont 82 000 jeunes adultes, assistants d'éducation, aides-éducateurs et MI-SE, qui assureront, à la rentrée 2003, les fonctions d'assistance éducative.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Gautier](#)

**Circonscription :** Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12602

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 février 2003, page 1345

**Réponse publiée le** : 5 mai 2003, page 3546